

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER 2023**

Nombres de Conseillers :

En exercice :12

Présents : 9

Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 02 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, BRUNET A, MERLAUD S
Mrs RAFFE D, DURAND L, GRANDE G, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: Mme MACHEFERT K
MM JOUBERT D et BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BRUNET A

DATE DE PUBLICATION : 09 février 2023

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame MACHEFERT Karine en tant qu'adjointe et conseillère municipale. Sa demande a été reçue le 23 janvier 2023 et n'a pas encore été actée par la Sous-Préfecture.

1. Fixation du montant du loyer du local de boucherie

Monsieur le Maire explique que la Commune est propriétaire officiellement du local de la boucherie et du jardin et garage attenants depuis le 23 janvier 2023.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 416,67€ HT soit 550€ TTC. Il ajoute que cela permet d'amortir l'investissement fait pour l'achat ainsi que pour les travaux de rénovation à prévoir.

Il précise que ce sont les bouchers actuels, à savoir la SARL José et Thierry HARDY qui restent dans les locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer mensuel à 416,67€ HT soit 550€ TTC.

2. Rédaction du bail à loyer commercial pour la boucherie par un notaire

Monsieur le Maire propose que la SAS Not'Atlantique Notaires Associés à Royan rédige le bail.

Madame MONTUS Adeline ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à confier la rédaction du bail à la SAS Not'Atlantique Notaires Associés à Royan

3. Demande de DETR : remplacement des menuiseries à l'école primaire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les portes et fenêtres du couloir longeant l'école sont vétustes et en simple vitrage.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Parthenay Menuiserie afin de procéder à leur changement en aluminium. Le montant estimé des travaux est de 33 743,20€ HT soit 40 491,84€ TTC.

Monsieur le Maire explique que d'autres devis vont être demandés et présente le plan de financement pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à savoir :

- DETR : 40 % du montant HT soit 13 497,28€

-DSIL : 20 % du montant HT soit 6 748,64€

- Département : 20 % du montant HT : 6 748,64€

-autofinancement : 20 % : 6 748,64€

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le plan de financement proposé pour la demande de DETR et DSIL

4. Ouvertures de crédit en dépenses d'investissements

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2023 :

- modernisation des horloges de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune : Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural : 803,60€ HT
- Divers travaux d'électricité dans la salle de la Sellerie : Royal Elec : 1 652,44€ TTC
- Réfection du tableau électrique 24 rue de l'Aunis, appartement 6 : Royal Elec : 1 750,23€ TTC.
- Isolation des combles 10 rue de la Berthinière : Bel'Habitat : 1 356,71€ TTC

5. Mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité au service de police municipale

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du COPIL de la Police Pluri-Communale Val de Seudre du 16 janvier 2023, il a été décidé de l'harmonisation du régime indemnitaire de Madame JOLY recrutée sur les Communes de Nancras, l'Eguille et le Chay.

Il propose l'obtention de l'IAT pour cet agent, coefficient 2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'institution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents relevant du service de police municipale.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce que la vente Commune de Nancras-Capelle a enfin pu s'effectuer.

- Un devis pour la réfection de la rue du Parc a été demandé auprès de la CDC Cœur de Saintonge.

- Un entretien a eu lieu entre les trois maires composant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et l'inspectrice de l'Education Nationale. Les effectifs étant à la baisse depuis plusieurs années sur le RPI, une classe risque de fermer à la rentrée scolaire 2023. L'effectif moyen départemental est de 24,98 élèves alors que celui du RPI est de 21,37. La décision de l'Education Nationale aura lieu le 27 février 2023. Les municipalités se mobilisent pour éviter une fermeture de classe.

L'inspectrice de l'Education Nationale a également fait part de la volonté de l'État d'une seule école sur les trois communes. Cela nécessiterait par conséquent la construction de locaux neufs. Ce projet est à l'heure actuelle qu'au stade de réflexion.

- Monsieur le Maire annonce que la procédure judiciaire opposant la Commune à des locataires de la Commune va être reprise. A l'heure actuelle, la procédure était en sommeil.

- Un rendez-vous a eu lieu avec les Architectes des Bâtiments de France afin de traiter trois dossiers en cours sur la Commune dont l'aménagement du parvis de la Mairie. Cet entretien a été productif du fait que l'Architecte des Bâtiments de France autorise l'aménagement en béton lavé et non en calcaire stabilisé comme préconisé précédemment.

- Le Département a émis un avis concernant l'aménagement de box sur la zone d'activité commerciale. Un tourne-à gauche devra être aménagé, à la charge de l'investisseur.

- Monsieur le Maire annonce que le tonnage des ordures ménagères (bac noir) a diminué de 27 %. Parallèlement celui des sacs jaunes a augmenté de 44 % sur la CDC Cœur de Saintonge.

Il ajoute que la redevance des ordures ménagères va augmenter de 5€ par personne (jusqu'à 3 personnes). Cette augmentation ne couvre pas entièrement le coût de traitement des déchets et sera pris en charge par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

- Le recensement de la population se déroule actuellement sur la Commune de Nancras. A ce jour, 76 % des foyers ont répondu.

- Il est signalé que l'enrobé refait au niveau des feux, rue de l'Aunis, commence à se dégrader.

La séance est levée à 21H30